

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2022

Convocation du 6/09/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
16/09/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de septembre à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de
septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE
Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER
Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick,
LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES
Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, COUINEAU
Cyrille

Excusés :

M. Julien CANONNE représenté par Mme JAMET Amélie,
Mme Corine GALLARD représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-09-085 **Futur lotissement des Maligrattes – opération âges et vie :**

Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe déléguée aux personnes âgées informe le conseil municipal que la société Ages et Vie, basée à Besançon a pris contact pour présenter son concept de deux maisons, comprenant chacune huit logements et accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes, qui pourrait s'implanter sur le futur lotissement des Maligrattes.

Les colocations Ages & Vie sont des maisons, avec toutes les pièces de vie : l'espace commun (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau et d'une entrée privative avec terrasse. Les résidents peuvent, s'ils le souhaitent, y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter leurs meubles et décoration.

Une équipe d'auxiliaires de vie (dont certaines habitent à l'étage avec leurs familles) assure un accompagnement personnalisé avec présence 24h/24 et 365 jours par an ; elle s'occupe de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, préparation et prises des repas, ménage, entretien du linge, animations, la vie sociale...

Tout est pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre avec l'isolement : dans un cadre convivial et rassurant, les colocataires qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...).

En moyenne, il est constaté un reste à charge d'environ 1 700 € / 1 800€ mensuels tout compris, aides déduites (APA, Crédits d'Impôts, AL) pour les colocataires. Ce tarif comprend le loyer, les

charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne. Ce montant est toujours calculé au cas par cas, en fonction des situations personnelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe pour poursuivre l'étude d'installation de ces maisons sur le futur lotissement des Maligrattes.

**Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

